

CONVENTION DE DÉLÉGATION

Vu la convention portant création du CFAI Alsace en date du 04 septembre 2015.

Vu l'article L6231-1 du Code du Travail,

Entre :

Le Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie d'Alsace (CFAI Alsace)

Numéro d'établissement : **06 81832X**

8 rue de la Bourse – BP 1283 – 68055 MULHOUSE Cedex

représenté par son Directeur Général Monsieur Frédéric VICQUERY

et :

L'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg (INSA)

Numéro d'établissement : **067 0190 T**

24 boulevard de la Victoire – 67084 STRASBOURG Cedex

représenté par son Directeur Monsieur Marc RENNER

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Le CFAI Alsace confie à l'INSA l'organisation et la réalisation de la formation d'ingénieurs – spécialité **Mécatronique** selon les modalités suivantes :

Effectifs concernés :

- 1 groupe de 11 apprenants inscrits en 3^{ème} année,
- 1 groupe de 5 apprenants inscrits en 4^{ème} année.

Période visée :

- du 01/09/2017 au 10/07/2018.

Liste des enseignements délégués (selon le référentiel d'habilitation par la CTI)

voir annexes 1A à B.

La formation Mécatronique comprend pour la 1^{ère} année, 680 heures d'enseignements dispensés par l'INSA. Une partie de ces enseignements (300 heures en 1^{ère} année) sont regroupées en tronc commun avec les filières Génie Électrique et Mécanique. Ces cours communs seront facturés aux filières concernées uniquement.

Article 2

Le CFAI Alsace conserve la responsabilité de la gestion et du suivi administratif des contrats d'apprentissage et des conventions de formation.

L'organisation pédagogique et la validation des résultats relèvent de la compétence de l'INSA.

SIEGE SOCIAL

8 rue de la Bourse
BP 1283
68055 MULHOUSE Cedex
03.89.46.89.90

DIRECTION

6 rue Ettore Bugatti
67201 ECKBOLSHEIM
03.88.37.22.03
direction@cfa-alsace.fr

Centres de Formation

Colmar :	31 rue des Jardins	68000 COLMAR	03.89.21.71.50
Eckbolsheim :	6 rue Ettore Bugatti	67201 ECKBOLSHEIM	03.88.37.33.85
Mulhouse :	22 rue du 57 ^{ème} R.T.	68100 MULHOUSE	03.89.35.46.00
Reichshoffen :	6 route de Strasbourg	67110 REICHSHOFFEN	09.60.47.73.80



À ce titre, le Directeur Général du CFAI Alsace est informé, par écrit, sur :

- l'organisation et la mise en œuvre des formations conformément aux enseignements délégués définis en annexe 1 A et 1 B et aux référentiels des diplômes préparés,
- la liste du personnel enseignant et du responsable chargé de la liaison entre le CFAI Alsace et l'INSA - voir annexe 2.

Article 3

L'INSA s'engage à :

- mettre à la disposition des apprenants du CFAI Alsace des enseignants (annexe 2) qui ont la qualification requise pour enseigner dans la spécialité Mécatronique,
- mettre à disposition des apprenants les locaux et matériels nécessaires à la formation (annexe 3),
- respecter le calendrier des alternances de la FIP (annexe 4),
- respecter les obligations pédagogiques et administratives (annexe 5),
- établir la liste des charges financières correspondantes et les clés retenues pour leur répartition (annexe 6).

Article 4

Le CFAI s'engage à assurer le règlement financier selon l'échéancier fixé en annexe 6 et sur présentation des factures relatives aux prestations réellement fournies dans la limite des heures convenues dans l'annexe 6.

Article 5

Il est précisé que les apprenants doivent, durant leur présence dans les locaux de l'INSA, se conformer au règlement intérieur de celui-ci.

Il est rappelé que l'apprenant est salarié d'une entreprise et qu'il y a donc des obligations administratives à respecter.

En cas de comportement exigeant une mesure disciplinaire, la situation sera examinée conjointement entre l'INSA Strasbourg, le CFAI Alsace et l'entreprise avant toute décision de sanction (annexe 5).

Le CFAI demeure civilement responsable, au sens de l'article 1242 du code civil.

Il se garantit en matière de responsabilité civile pour la durée de la formation assurée par l'établissement d'enseignement et prévue par la présente convention.

Article 6

La présente convention de délégation est conclue pour une durée d'une année scolaire et sera réactualisée à chaque rentrée.

L'INSA s'engage à assurer l'achèvement de tous les cursus de formation en cours.

En cas de difficulté d'application de la présente convention, il sera convenu une réunion de conciliation dans un délai de 15 jours.

Fait à Mulhouse, en deux exemplaires, le 22 novembre 2017.

Pour l'INSA Strasbourg

Le Directeur

M. RENNER

Pour le CFAI Alsace

Le Directeur Général

F. VICQUERY

ANNEXE 1. A

Liste des enseignements délégués FIP – 3^{ème} année

Mécatronique 3	Cours - TD	TP
LV1 Anglais	16	
LV2 Allemand	16	8
Mathématiques 1 (A)	0	0
Physique appliquée 1 (Electrocinétique)	0	8
Physique vibratoire	0	16
Informatique 1 (informatique générale)	12	16
Electrotechnique 1	0	4
Electrotechnique Mik	12	12
Automatismes industriels	24	8
Supply Chain Management 1	20	12
Electronique 1	0	12
Mécatronique 1	24	0
Maquette Numérique- CAO	22	10
Mécatronique 2	32	16
Projet 1 : projet interdisciplinaire / Allemand		48
Productique 2	0	16
Electronique Réalisation	8	8
TOTAL	186	194
	380	

ANNEXE 1. B

Liste des enseignements délégués
FIP – 4^{ème} année

Mécatronique 4	Cours - TD	TP
LV1 Anglais	0	
LV2 Allemand	46	
Allemand (consolidation)	18	
LV Allemand	46	
Connaissance des Entreprises (A)	12	
Mécatronique 3	30	16
Projet 2 (entreprise)	140	
Allemand en projet (INSA)	12	
Projet 3 : Etude Scientifique et Technologique	114	
Méthodologie de projet	8	
TOTAL	426	16
	442	

ANNEXE 2

Responsable administratif et pédagogique :

Marc VEDRINES

Liste des enseignants par matière

ENSEIGNANTS	Diplômes/Statut	Matières enseignées
BALLOT-BUOB Floriane	Professeur agrégé	Anglais
DE GUIO Roland	Professeur d'université	SCM : Supply Chain Management
BOYER Bertrand	Professeur Agrégé – Docteur en Électronique	Électronique Réalisation
MESBAHI Tedjani	Maitre de conférences	Automatique
CHIBANE Hicham	Maitre de conférences	Maquette numérique
CECCHET Xavier	Professeur certifié	Construction mécanique (mécatronique 1)
SAMET Ahmed	Maître de Conférences	Informatique Générale
DIETRICH Marie-Paule	Professeur agrégé	Allemand
FLIELLER Damien	Maître de Conférences	Électrotechnique – Machines électriques
FLURY Manuel	Maître de Conférences	Physique Appliquée (Électrocinétique)
FONTAINE Joël	Professeur d'université	Physique des vibrations
GEISKOPF François	Maitre de conférences	Productique
GOSSE Stanislas	Professeur agrégé	Productique / mécanique générale
HAMANN Angelika	Professeur agrégée	Allemand
JENASTE Bernard	Professeur agrégé - vacataire	Allemand
WALTER Luc	Professeur agrégé	Productique
KOWES-GAST Nathalie	Professeur agrégée	Anglais
LAFONT Thomas	Professeur agrégé – docteur en électrotechnique	Électrotechnique

ENSEIGNANTS	Diplômes/Statut	Matières enseignées
NTIHINYUZWA Thaddee	Docteur en civilisation anglaise, Vacataire, Unistra	Anglais
PELLETIER Hervé	Professeur des universités	Construction Mécanique
REMITA Hakim	Professeur agrégé	Construction Mécanique
RUBBERT Lennart	Maître de conférences	Mécatronique (automatique continue) Automatismes industriels
SANDS Sarah	Professeur agrégée	Anglais
KIEFER François	Maître de conférences	Automatismes Industriels
SMIGIEL Eddie	Maître de Conférences	Electronique / Mécatronique (traitement du signal)
STURTZER Guy	Maître de Conférences	Électrotechnique / Mécatronique
UHRING Chantal	Professeur agrégée –Vacataire	Allemand
VEDRINES Marc	Maître de conférences	Construction mécanique / Mécatronique / connaissance des entreprises / FSAE
SECKINGER Pascal	Professeur agrégé	Mathématiques

ANNEXE 3

Liste des locaux et matériels

Plateforme mécanique :

Salle mécatronique : 18 postes, équipés chacun :

- d'un PC
- de matériel de développement électronique (alimentation, GBF, Oscilloscopes, plaques test et composants)
- de cartes d'E/S National Instruments pour l'acquisition de données de capteurs et le pilotage d'actionneurs
- d'un système embarqué FPGA SB-RIO.

Espace de prototypage mécatronique : réalisation de cartes électronique et soudure de composants.

Une salle robotique : 4 PC, deux robots industriels FANUC, des bancs d'automatismes industriels (Festo), un banc d'asservissement (IMDU, Quaser) et de Vision.

Quatre salles CAO équipées de 16 PC chacune, et une salle équipée de 28 PC (effectif TD).

Un atelier de fabrication mécanique conventionnel (tours, fraiseuses), un atelier de fabrication de petite tôlerie (machine de découpe jet d'eau, plieuses etc.).

Un atelier de fabrication par commande numérique : 2 Centres d'usinage grande vitesse, deux tours CH, un robot d'usinage ABB.

Une salle de métrologie dimensionnelle et de caractérisation mécanique des matériaux.

Un espace projet au centre de ces locaux, donnant accès à ces ressources.

Hormis les ateliers de fabrication qui ne sont ouverts que pendant les heures de présence des personnels (de 8 h à 18h) pour des raisons de sécurité, il est à noter que les autres salles (mécatronique, électronique, CAO...) sont en libre accès (en dehors des heures d'enseignement) de 7 h à 23 h du lundi au vendredi et de 7h à 17 h le samedi.

Logiciels industriels disponibles gratuitement sur les ordinateurs personnels des étudiants :

- suite CREO (version complète avec tous les modules) de PTC
- Labview

Plateforme Génie électrique :

Atelier d'électricité : Maquettes de simulations.

Électrotechnique : banc d'essai avec actionneur électrique, maquette de simulation, instruments de mesures.

Informatique : salles équipées de PC et imprimante.

Labo d'automatique : 6 postes équipés de maquette de TP et d'automates en réseau. Maquettes de simulations ; automates programmables, divers matériels de commandes, système hydraulique.

Labo d'électronique analogique équipé pour 12 postes : maquette de simulation, instruments de mesures.

Labo d'électrotechnique équipé pour 8 postes : banc d'essai avec actionneur électrique, maquette de simulation, instruments de mesures.

Labo Électronique numérique équipé pour 12 postes : ordinateurs, maquettes.

Labo Physique : Matériels d'expériences et instruments de mesures.

Mécanique : Machines spéciales, matériels de métrologie.

Salle de cours spécifique réservée aux FIP avec 2 PC et imprimantes pour consulter également tous les jours la boîte mail personnelle.

Salles de langues : avec équipements.

ANNEXE 4

Calendrier des alternances

Dates				Mécatronique																
				INSA Strasbourg																
				3 ^{ème} année					4 ^{ème} année											
Semaines	Jours	Dates du lundi au vendredi		Nbre de jours	Promotion 2017 2020					Promotion 2016 2019										
35		28.08.17	01.09.17	5																
36		04.09.17	08.09.17	5								L	m	M	J	V				
37		11.09.17	15.09.17	5																
38		18.09.17	22.09.17	5		L	m	M	J	V										
39		25.09.17	29.09.17	5		L	m	M	J	V										Projet en entreprise
40		02.10.17	06.10.17	5								L	m	M	J	V				
41		09.10.17	13.10.17	5																Projet en entreprise
42		16.10.17	20.10.17	5		L	m	M	J	V										
43		23.10.17	27.10.17	5		L	m	M	J	V										
44	M	30.10.17	03.11.17	4		CAO	M		IFTI											M
45		06.11.17	10.11.17	4								L	m	M	J	V				
46		13.11.17	17.11.17	5																Projet en entreprise
47		20.11.17	24.11.17	5		L	m	M	J	V										
48		27.11.17	01.12.17	5		L	m	M	J	V										
49		04.12.17	08.12.17	5								L	m	M	J	V				
50		11.12.17	15.12.17	5																V allemand
51		18.12.17	22.12.17	5		L	m	M	J	V										Projet en entreprise
52	L	25.12.17	29.12.17	4		L						L								
1	L	01.01.18	05.01.18	5		L						L								
2		08.01.18	12.01.18	5		L	m	M	J	V										V allemand
3		15.01.18	19.01.18	5								L	m	M	J	soutenance	V			
4		22.01.18	26.01.18	5																
5		29.01.18	02.02.18	5		L	m	M	J	V										
6		05.02.18	09.02.18	5		L	m	M	J	V										
7		12.02.18	16.02.18	5																
8		19.02.18	23.02.18	5																
9		26.02.18	02.03.18	5		L	m	M	J	V										
10		05.03.18	09.03.18	5																Séminaire Allemand
11		12.03.18	16.03.18	5		L	m	M	J	V										Allemagne
12		19.03.18	23.03.18	5																Allemagne
13	V	26.03.18	30.03.18	5		L	m	M	J	V										Allemagne V
14	L	02.04.18	06.04.18	5		L	m	M	J	V		L								Allemagne
15		09.04.18	13.04.18	4		L	m	M	J	V										Allemagne
16		16.04.18	20.04.18	4																Allemagne
17		23.04.18	27.04.18	5		CAO														Allemagne
18	m	30.04.18	04.05.18	4			m													Allemagne m
19	mJ	07.05.18	11.05.18	4			m		J											Allemagne m J
20		14.05.18	18.05.18	5																Allemagne
21	L	21.05.18	25.05.18	4		L	m	M	J	V		L								Allemagne
22		28.05.18	01.06.18	5		L	m	M	J	V										Allemagne
23		04.06.18	08.06.18	4																Allemagne
24		11.06.18	15.06.18	5		L	m	M	J	V										Allemagne
25		18.06.18	22.06.18	5																Séminaire Anglais
26		25.06.18	29.06.18	5		FESTO														Allemagne
27		02.07.18	06.07.18	5																Allemagne
28		09.07.18	13.07.18	5																Allemagne
29		16.07.18	20.07.18	5																Allemagne
30		23.07.18	27.07.18	5																Allemagne

ANNEXE 5

Liste des obligations pédagogiques et administratives

LISTE DES OBLIGATIONS PEDAGOGIQUES

- * Utiliser le livret de liaison fourni par le CFAI Alsace.
- * Utiliser les fiches de synthèse d'activité en entreprise.
- * Organiser au moins 1 réunion par an avec les maîtres d'apprentissage (jury de fin d'année – jury de projets).
- * Rendre visite aux apprenants en entreprise (1 visite en 3^{ème} et 4^{ème} années pour le projet de fin d'études).
- * Établir un compte-rendu de chaque visite en entreprise qui sera tenu à disposition du CFAI Alsace.

LISTE DES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Le CFAI Alsace devra répondre aux sollicitations administratives (enquêtes, statistiques, ...) émanant de l'INSA ou de ses instances supérieures dans les délais impartis.

L'INSA devra répondre aux sollicitations administratives demandées par la Branche professionnelle de la Métallurgie, la Conférence des ITII via le CFAI Alsace (enquêtes, statistiques, ...) dans les délais impartis.

Il est rappelé que l'apprenant est salarié d'une entreprise ce qui entraîne des obligations administratives.

- * Consigner tout incident de discipline d'un apprenant sur le document « Fiche Comportement » qui sera adressé le jour même par email au CFAI Alsace (modèle CFAI Alsace).
- * Consigner tout accident de travail d'un apprenant sur le formulaire « Enquête relative à l'accident » qui sera adressé le jour même par email à l'Entreprise et au CFAI Alsace (modèle CFAI Alsace).
- * Adresser au CFAI Alsace une copie de tous les courriers expédiés aux entreprises et aux apprenants dans le cadre de la formation.
- * Faire parvenir chaque mois un relevé d'absences des apprenants au CFAI Alsace et aux entreprises.
- * Informer le CFAI Alsace de tout changement concernant les apprenants (changement d'adresse, changement de maître d'apprentissage ...).
- * S'assurer que tous les documents distribués aux apprenants, maîtres d'apprentissage et tuteurs, entreprises comportent les logos : INSA et ITII Alsace.
- * S'assurer que les bulletins scolaires comportent les éléments suivants:
 - le logo de l'ITII Alsace
 - les notes, les coefficients
- * Avertir immédiatement le CFAI Alsace en cas de changement du calendrier des alternances.

Correspondant CFAI Alsace pour l'INSA :
Micaèle GELHAUSEN
Tél. 03.89.46.89.92
Courriel : itii@formation-industries-alsace.fr

ANNEXE 6

Annexe financière

Pour la période visée, le CFAI Alsace signataire de la présente convention devra la somme de :

Pour les FIP 3^{ème} année

☞ 118,00 € par heure de « face à face pédagogique », dans la limite de 380 heures.

Soit un coût prévisionnel de : 44 840 €

☞ 160,00 € de frais de tutorat par jeune - 11 apprenants concernés.

Soit un coût prévisionnel de : 1 760 €

Soit un coût prévisionnel total de 46 600 €

Pour les FIP 4^{ème} année

☞ 118,00 € par heure de « face à face pédagogique », dans la limite de 442 heures.

Soit un coût prévisionnel de : 52 156 €

Soit un coût prévisionnel total de 52 156 €

TOTAL : 98 756 €

Le coût de l'heure est réparti de la façon suivante :

POSTES	En %
Personnel enseignant	70 %
Personnel administratif	10 %
Matériels pédagogiques	5 %
Locaux	10 %
Autres frais	5 %
TOTAL	100%

Échéancier de facturation pour 2017-2018 :

1^{ère} facture au 31/12/2017 - au prorata des heures réalisées de la période

2^{ème} facture au 31/03/2018 - au prorata des heures réalisées de la période

3^{ème} facture au 15/07/2018 - au prorata des heures réalisées de la période + frais de tutorat FIP 3.

Les règlements seront effectués à 30 jours sur présentation des factures correspondantes.